

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

des Iles de Guadeloupe

LOI n° 91-411 DU 02 MAI 1991 SIRET 491 788 246 00024 APE 9412Z

COMMUNIQUE DE PRESSE

Arrêtons les opportunistes individualistes sans légitimité!

Le Comité régional des pêches et des élevages marins des îles de Guadeloupe chambre de la profession représentant l'ensemble des organisations syndicales comprend les difficultés rencontrées par la pression sociale et fiscale des organisations professionnelles mobilisées actuellement. Cependant, le Comité des pêches souligne n'avoir à aucun moment été associé à cette manifestation et précise que dans le plan chlordécone IV (2021-2027), la pêche vient d'obtenir un plan de désendettement de la dette sociale (exonération CSG, CRDS et désendettement auprès de l'ENIM et de l'URSSAF).

Les attentes de la profession sont toujours les mêmes :

- Paiement immédiat des dossiers PCS en souffrance depuis 2014 ;
- Aide directe COVID accessible à toutes les entreprises de pêche jusqu'alors oubliées.

Arrêtons les opportunistes individualistes sans légitimité et continuons le travail commencé ensemble.

Le Présidentité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des iles de Guadeloupe

et des Elevages, Marins des iles de Guadeloupe Charly VINGENT (Medicher 97110 Pointe à Pitre Tel: 0590 90 97 87) / Fax: 0590 68 19 94 Sirat: 491 / 88 246 00024

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Iles de Guadeloupe

2 Bis rue Schælcher 97110 Pointe à Pitre

<u>crpmem971@orange.fr</u> \$: 0590 909 787